

Grille des cotisations PER CAPITA – 2024

Validée par le Conseil d'administration le 4 décembre 2023

Droit d'entrée par salarié à l'adhésion (article 5 RI Adhérents)	20,00 € HT
Droit d'entrée majoré par salarié suite radiation (article 5 RI Adhérents)	132,00 € HT
Cotisation PER CAPITA Pour les entreprises de 1 à 49 salariés, Pour les entreprises de plus de 50 salariés Pour les apprentis en contrat & alternants	132,00 € HT 151,00 € HT 85,00 € HT
Nouveau salarié embauché en cours d'année	98,00 € HT (Embauche décembre non facturée)
Cotisation entreprise extérieure	Per capita
Intérim	90,00 € HT par visite
Pénalité absence	65,00 € HT
Tout autre acte non répertorié	Per capita
Révision indiciaire annuelle FFB Bretagne	Convention collective bâtiment